

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°050

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD

POUVOIRS (12) :

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN
P. MIS donne pouvoir à mme LAVRARD
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

EXCUSES (1) :

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Partenariat de coopération décentralisée dans le domaine de la gestion des déchets entre collectivités françaises et burkinabé - Proposition de conventions pour Châtellerault, « chef de file ».

La commune de Châtellerault a été sollicitée pour s'engager comme chef de file d'un groupe de collectivités françaises engagées depuis plusieurs mois dans la construction d'un programme mutualisé de coopération internationale. Celui-ci est destiné à accompagner des centres urbains secondaires du Burkina-Faso dans l'amélioration de leur gestion des déchets. Cette thématique fait partie des axes de coopération retenus par Châtellerault avec Kaya (protocole de coopération décentralisée 2018) qui privilégie l'accès des populations aux services de base . Les collectivités impliquées en Nouvelle Aquitaine entendent ainsi jouer leur rôle en faveur de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable promus par l'ONU, en premier lieu la santé (ODD n°3), l'état sanitaire des populations étant directement lié à la qualité environnementale, le n°11 (Villes et communautés durables) qui consacre une déclinaison à la valorisation, au recyclage et l'enfouissement des déchets résiduels , le n°12, (Consommation et production responsables) qui pointe également les besoins de valorisation/recyclage de déchets, et le 13 (lutte contre le réchauffement climatique), les pratiques d'incinération sauvage des déchets étant la cause d'environ 5 % des émissions de GES dans le monde. D'autres objectifs sont ciblés, comme la gouvernance locale (amélioration des capacités de gestion des administrations locales), la lutte contre la pauvreté ou encore les questions d'égalité de genre (des ressources étant directement générées pour des groupes de femmes, encore exclues de l'accès aux activités génératrices de revenus.)

Ce projet prend la suite d'un premier programme sectoriel "déchets" mené par la coopération Châtellerault-Kaya avec le concours de Grand Châtellerault. L'agglomération mobilise ici les dispositions de l'article 1115-1 dites « lois Oudin- Santini et Canfin » autorisant les

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°050

page 2/3

autorités locales gestionnaires de services de distribution d'eau, d'assainissement, d'énergie ou de gestion des déchets à consacrer une part encadrée (maximum 1%) de leurs ressources à des projets de développement. Ce premier projet a mobilisé également des ressources du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la France, de l'ONG Belge Autre Terre et de la commune allemande d'Herzogenaurach depuis 2017. Il a permis d'organiser les services municipaux à Kaya, d'améliorer ou créer les premières infrastructures, d'agir en faveur de diverses associations, chargées de la collecte et de la valorisation, enfin de repérer les compétences mobilisables au Burkina-Faso, de se doter d'une première expérience de gestion mutualisée.

Le nouveau programme concernera 6 villes moyennes burkinabé dont les plus importantes sont Kaya et Banfora (jumelée avec Chauvigny). La population urbaine estimée, directement bénéficiaire du programme, est de l'ordre de 300 000 habitants.

Les collectivités, établissements publics et associations porteuses du projet en France sont Evolis 23 et le SYDED (syndicats de gestion des déchets en Limousin), la Région Nouvelle-Aquitaine (en coopération avec la région du Plateau Central avec la commune de Ziniaré, le comité des jumelages de Chauvigny, opérateur de la coopération décentralisée Chauvigny-Banfora) et Châtellerault. Elles se sont associées au réseau régional multi-acteurs (RRMA) néo-aquitain de la solidarité, SO-Coopération, et à l'ONG burkinabé Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS-Burkina) pour construire ce programme. D'autres partenaires comme Herzogenaurach (partenaire de Kaya) participent ou sont sollicités (Grand Poitiers pour Chauvigny) pour contribuer à ce projet. Un dossier de candidature à l'appel à projet « Villes Durables » du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a été déposé et d'autres sources de financements privées et publiques sont ciblées au plan international.

Il est proposé de confier au maire de Châtellerault et à ses représentants un pouvoir large de signature pour organiser les relations conventionnelles entre les partenaires, poursuivre la levée de fonds, verser les financements acquis aux opérateurs et mettre en place l'animation du dispositif par Châtellerault, (service relations internationales) au profit du programme.

* * * * *

VU les articles L 1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales, autorisant l'action extérieure des collectivités locales;

VU la convention de jumelage avec la commune de Kaya du 11 juillet 1976, renouvelée le 22 juin 1996 ;

VU la délibération n°21 du 1er février 20 18 , manifestant le renouvellement de la coopération Chatellerault-Kaya ;

VU le protocole de coopération décentralisée du 6 mars 2019, spécifiant les thématiques prioritaires de la coopération Chatellerault-Kaya dont la gestion des déchets ;

CONSIDERANT que la Ville de Châtellerault entend coopérer avec tous les acteurs concourant à l'amélioration des conditions de vie des populations à Châtellerault, dans sa région, comme à Kaya, sa ville jumelée au Burkina-Faso, dans la logique des Objectifs de Développement Durable ;

CONSIDERANT la demande de la municipalité de Kaya et d'autres territoires du

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°050

page 3/3

Burkina-Faso, exprimée lors de missions préparatoires de divers partenaires et de Châtellerault et lors de réunions entre mai 2018 et mars 2019 ;

CONSIDERANT le programme d'activités prévues pour l'amélioration de la gestion des déchets dans des communes secondaires du Burkina-Faso décrit dans le dossier de candidature de l'Appel à projet "Villes Durables" du MEAE ;

CONSIDERANT l'attribution de co-financements du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et les actions menées pour mobiliser d'autres partenaires publics et privés, nationaux et internationaux ;

CONSIDERANT que la charge de travail et les coûts de fonctionnement courant (charges administratives) sont prévues au planning et au budget primitif du service relations internationales de la commune de Châtellerault ;

CONSIDERANT que Grand Châtellerault a adopté les dispositions prévues par la loi pour affecter un premier financement à un programme de gestion des déchets à Kaya (Burkina-Faso) en 2019 ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer :
 - les conventions organisant les relations entre les partenaires du projet ainsi que l'attribution de subventions exceptionnelles au RRMASO Coopération, accompagnant Châtellerault pour gérer administrativement et comptablement les ressources mutualisées de différents partenaires français et étrangers, soutenus par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
 - celles avec d'autres partenaires acquis (Grand Châtellerault, Herzogenaurach) ou sollicités (Grand Poitiers, SYCTOM) ou restant à identifier pour ce projet,
 - celle avec le CEAS Burkina, organisateur des activités d'appui aux communes burkinabé et gestionnaire des décaissements au Burkina-Faso
- à signer tous les actes et toutes les pièces relatives à ce dossier
- à percevoir les recettes et à engager les dépenses correspondantes pour la bonne exécution du programme.

Les dépenses, compensées par les recettes supplémentaires du programme seront inscrites au budget du service relations internationales et coopération décentralisée, service 4400, sous fonction 048.2 (coopération Châtellerault-Kaya), aux chapitres 011, 65, 67 et 74.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 36

CONTRE : 2 E. AUDEBERT, L. BRARD

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Publication en Mairie
le 28 MAI 2019



"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019